

# La Gazette Harnésienne

NUMÉRO  
364  
MARS  
2022

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE HARNES

[ville-harnes.fr](http://ville-harnes.fr)



Permis de louer / permis de diviser

P.10

eastern elevation



# ÉDITO

## PHILIPPE DUQUESNOY

Maire de Harnes,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin  
Conseiller Départemental

Chères Harnésiennes, chers Harnésiens,

Le logement, le cadre de vie et le vivre-ensemble sont des enjeux majeurs pour notre population et sont au cœur de nos préoccupations.

Si je me réjouis de constater que les efforts déployés par notre ville payent et que bon nombre de programmes de construction se développent sur notre territoire, offrant ainsi des possibilités d'accès à la propriété, permettant de façonner progressivement le visage d'une ville qui se réinvente, je n'en oublie pas l'importance capitale que doivent représenter les conditions de vie de nos nombreux concitoyens qui louent leurs logements, et ce, la plupart du temps, auprès des bailleurs sociaux.

Aussi, en lien avec la Communauté d'Agglomération, l'État, la Région des Hauts de France, le Département et les bailleurs sociaux, nous avons œuvré depuis maintenant quelques années à l'établissement du programme d'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Visionnaire, ce programme, outre la réhabilitation des logements, vise à apporter des réponses concrètes à nos habitants : en matière d'habitat, d'économies d'énergies, de santé, de mobilité, de cadre de vie, de vivre ensemble, de sécurité, de respect de notre environnement et de développement économique. Telle est notre ambition ! Tel est le projet que je souhaite pour notre commune. Un projet qui est aujourd'hui une réalité, puisque les réhabilitations de logements ont commencé, que des espaces publics sont réhabilités. Au rendez-vous de cet engagement que nous avons pris aux dernières élections municipales, subsistait néanmoins la question des financements que l'État devait mettre sur la table.

Nous nous sommes mobilisés. Aujourd'hui, les récentes annonces de mobilisation financière de l'État, par notre Président qui s'est déplacé dernièrement sur notre territoire, rendent pleinement tangible ce projet de société. Notre ville, où sont profondément ancrées les racines de notre passé minier, fêtera cette année, avec le territoire, les dix ans du classement de son patrimoine à l'UNESCO. Il nécessite, impose même, de vous associer à ces démarches. C'est par le prisme d'une démocratie participative active que nous construirons notre ville de demain, celle que nous léguerons à nos enfants.

## SOMMAIRE

- 03 ZOOM SUR
- 04 RETOUR EN IMAGES
- 05 JEUNESSE
- 06 CULTURE
- 07 SPORT
- 08 DOSSIER
- 10 SOLIDARITÉ
- 11 CITOYENNETÉ
- 12 INFOS PRATIQUES
- 14 VIE MUNICIPALE
- 15 REGARD SUR LE PASSÉ

N° 364 - MARS 2022

MENSUEL D'INFORMATION  
6200 exemplaires

Rédaction et administration  
Mairie, Grand' Place  
62440 Harnes

Commission paritaire n° 72253

Directeur Fondateur > André Bigotte (†)

Directeur de publication > Philippe Duquesnoy

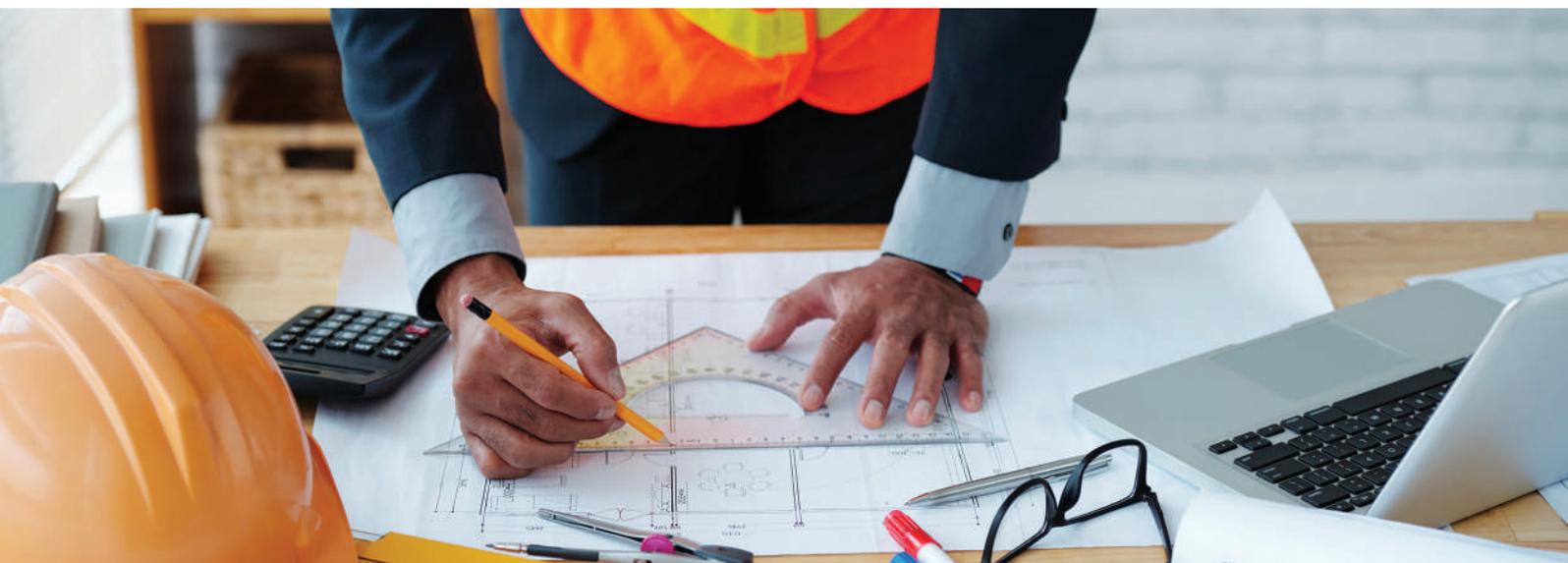
Rédacteur en chef > Philippe Duquesnoy

Rédaction, conception et photos > Vanessa Arantes, Delphine Fournier,  
Céline Lépilllet, Eric Muller, Romaric Pochet, Frédéric Régnier

Contact > gazette@ville-harnes.fr - Tél. : 03.21.79.42.79

Impression > Imprimerie Delezenne, 19 Rue Leblond, 62119 Dourges  
Tél. : 03.21.20.05.20





## AUTORISATIONS D'URBANISME : QUELLES DÉMARCHES POUR VOS TRAVAUX ?

**Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement et ne savez pas quelles démarches effectuer ? Selon la nature du chantier envisagé, la formalité auprès de la commune peut prendre deux formes différentes : la Déclaration Préalable de Travaux (D.P.) et la demande de Permis de Construire (P.C.). On fait le point.**

La D.P. concerne principalement les travaux de faible importance ; et le P.C., les travaux de plus grande ampleur. Les autres différences entre ces deux actes administratifs portent sur le délai d'instruction (1 mois pour un D.P. contre 2 voire 3 mois pour un P.C.), ainsi que sur les pièces nécessaires pour l'instruction de vos dossiers.

### La D.P. est exigée pour les constructions nouvelles :

- Dont la surface est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> (ex.: abri de jardin, serre, garage indépendant...);
- Une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup>, non couverte ou dont la couverture ne dépasse pas 1,80 m de hauteur au-dessus du sol ;
- Des clôtures d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m.

### Elle l'est également si vous exécutez des travaux sur une construction existante :

- Pour la réalisation d'une extension supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 40 m<sup>2</sup> (ex : chambre, véranda, garage attenant à l'habitation...);
- Pour le changement de destination d'un bâtiment même lorsqu'il n'y a pas de travaux (ex : transformation d'un local commercial en local d'habitation) ;
- Pour la réalisation de travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (ex : pose de panneaux

solaires, création de fenêtres, pose de briquettes, mise en peinture de couleur différente, remplacement des tuiles...).



*Attention : un P.C. et le recours à un architecte sont obligatoires dans le cas où les travaux d'extension portent la surface de plancher totale au-delà du seuil de 150 m<sup>2</sup>.*

### Un P.C. est, quant à lui, exigé pour :

- Les constructions nouvelles de plus de 20 m<sup>2</sup> ;
- La réalisation d'une extension supérieure à 40 m<sup>2</sup> ;
- Un changement de destination s'accompagnant d'une modification des structures porteuses ou de façade de bâtiment.

*Pour tout renseignement, prenez contact avec le service Urbanisme au 03 21 79 42 79 ou [urbanisme@ville-harnes.fr](mailto:urbanisme@ville-harnes.fr)*

### TÉLÉCHARGEMENT DES DOSSIERS

- Les dossiers de Déclaration Préalable de Travaux et de demande de Permis de Construire sont téléchargeables sur le site Internet de la ville : [https://www.ville-harnes.fr/site/dp\\_pc/](https://www.ville-harnes.fr/site/dp_pc/)

## RETOUR EN IMAGES

Quoi de neuf en février ? Vos petits ont pu se reposer lors des vacances ou s'éclater à l'ALSH et au CAJ. Entre sorties au musée, à la piscine ou activités à la médiathèque, il y avait de quoi faire ! Du côté de la Médiathèque, les activités ont attiré de nombreux participants, à l'image de ces dames qui ont adoré participer à l'atelier de création florale. On n'oublie pas de mentionner les petits de l'école Jaurès qui ont bénéficié d'une semaine de cours en petit comité grâce à l'opération «Ecole ouverte», les jeunes qui ont exposé leurs œuvres artistiques dans le cadre du projet «Ecl'Art Toi» ou bien encore le RPE et le CCAS qui ont organisé une séance de baby yoga.



LA PHOTO INSTA DU MOIS  
par @lolo.dkam



Rejoignez la communauté #harnesma ville et postez vos plus belles photos de la commune. Nous relayons régulièrement vos œuvres sur nos réseaux sociaux !



Site : [www.ville-harnes.fr](http://www.ville-harnes.fr)  
Facebook : Harnes  
Instagram : #harnesma ville

## FORUM PETITE ENFANCE : ENFIN LES (re)trouvailles !

2022 signe le grand retour du forum Petite Enfance. Nommée «Les retrouvailles», la manifestation s'inscrit dans le cadre de la 9<sup>ème</sup> édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance. Elle aura lieu le samedi 26 mars et vous promet un après-midi bien rythmé !

### Pour qui et pour parler de quoi ?

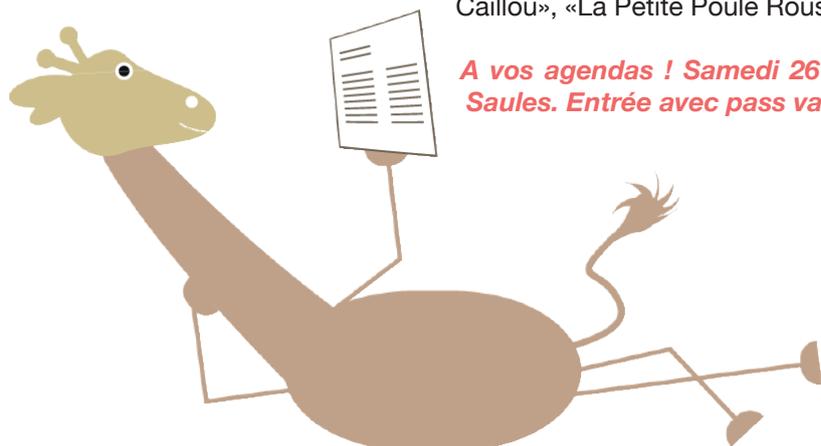
- *Pour les parents* : Présence du Relais Petite Enfance ; des Assistants Maternels ; de la MAM, d'une micro-crèche ; informations sur les mercredis récréatifs ; les garderies périscolaires ; la médiathèque et l'école de musique.
- *Pour les professionnels et candidats au métier* : Présence du Centre Régional de Formation Petite Enfance de Lille ; du lycée Baudimont d'Arras ; de la Ligue de l'Enseignement.
- *Pour tous* : Le service «Petite Enfance, Parentalité, Actions Educatives» ; la CAF ; le Conseil Départemental ; l'UDAF ; les stands : «gamins exceptionnels» (pôle ressource handicap/parentalité, «Des rêves pour Yanis» (sensibilisation aux différents troubles et déficiences), «Pas à pas pour Lilya» (sensibilisation aux maladies génétiques, maladies rares), «sécurité routière», «gestes qui sauvent» et des ateliers créatifs parent-enfant.

### Animations sur inscription :

• *Pour les 1 / 3 ans* : Spectacle de danse partagée «Ballroom» par la Cie Nathalie Cornille (9h45 et 17h30) à la Médiathèque La Source. Bonus pour les professionnels : une représentation spéciale pour échanger sur les outils de danse partagée avec les tout-petits à 11h.

- *Pour les 3 / 5 ans* : Séance d'éveil musical à 14h30 à l'école de Musique et à 15h30 et 16h30 à la Médiathèque : «Comptines la Soupe au Caillou», «La Petite Poule Rousse» et «Petit Chasseur de Bruit».

**A vos agendas ! Samedi 26 mars, de 14h à 18h30. Salle kraska, 17 avenue des Saules. Entrée avec pass vaccinal.**



## INSCRIPTIONS AUX ALSH / CAJ DE PÂQUES

A vos agendas ! Les ALSH / CAJ de Pâques se dérouleront du lundi 11 au 22 avril (soit 10 jours de fonctionnement) sur le thème des «Racines et des Hommes». Les inscriptions débuteront le 9 mars et se termineront le 30 mars 2022. Informations : Service Enfance-Jeunesse au 03.21.79.42.79.

## LES PETITS PETONS DÉCOUVRENT EN S'AMUSANT



Du 12 mars au 2 avril, une nouvelle programmation vous attend à la médiathèque La Source. Spectacle sensoriel, danse participative, premiers pas musicaux... les petits pourront laisser libre cours à leur imagination !

On ne le répétera jamais assez, les activités sont importantes pour le développement de nos tout-petits. Concernant le développement de l'imagination, les livres, musiques et spectacles y sont pour beaucoup. Autant de bonnes raisons de vous inscrire aux rendez-vous proposés par la médiathèque.



### AU PROGRAMME !

> **12 mars** : Spectacle sensoriel «Dans le Jardin de ma Main» (Cie L'Echappée Belle), autour du thème de l'arbre, du jardin et des petites bêtes. Comptines et jeux de doigts, marionnettes, bulles. Pour les 3 mois-6 ans, à 11h et 15h30. Durée de 25 minutes.

> **15 mars et 22 mars** : atelier créatif pour adultes, en 2 séances, à 14h.

> **16 mars** : Boîte à jeux pour petits petons. Pour les 4-6 ans, à 15h30.

> **19 mars** : Lecture. Contes en tissu pour les 3 mois-3 ans, à 10h30.

✦ Activité «Mes Premiers pas Musicaux». Pour les 4-6 ans, à 16h30.

> **22 mars** : Spectacle avec libres échanges «Libre et pas tout seul !». Sur le thème de la motricité libre. Par Anne Bénézech, psychomotricienne, et Céline Glossin, circassienne. Réservé aux parents et aux professionnels, à 19h. Durée de 45 minutes.

> **23 mars** : Lecture. Contes en tissu pour les 4-8 ans, à 15h30.

> **26 mars** : Spectacle «Ballroom» par Nathalie Cornille. Danse participative pour bébés accompagnés. Pour les 1-3 ans. Séances à 9h45 et 17h30. Durée de 45 minutes.

> **30 mars** : Atelier créatif pour les 4-6 ans, à 15h30.

> **2 avril** – Spectacle «Arête» par Mathilde Bensaïd. Histoires de grands poissons et de petits poissons qui n'arrivent pas à s'entendre, qui se disent non pour mieux se dire oui, qui se perdent et se retrouvent... Pour les 18 mois-4 ans, à 10h et 11h. Durée de 25 minutes.

Présence au Forum Petite Enfance le 26 mars, de 14h à 18h30. Entrée libre. Pour les activités : réservations obligatoires au : 03 21 49 24 14. Activités gratuites.



## EN APNÉE AVEC LES AMIS DE L'EAU DE HARNES

Cela faisait un peu plus de deux ans que les apnéistes des Amis de l'Eau de Harnes attendaient de se rassembler. C'est dire si l'Open Freediving qui s'est déroulé le dimanche 27 février était très attendu.



Photo : Jérôme POUILLE

Seize compétiteurs du Nord/Pas-de-Calais, accompagnés de 25 organisateurs (chargés de l'organisation, des jurys et surtout de la sécurité de l'épreuve) ont investi la piscine Marius-Leclercq. La compétition, qui comptait 4 épreuves, déclinées en hommes, femmes et juniors, a permis aux apnéistes de se mesurer les uns aux autres, le tout dans une bonne humeur, car ce sont avant tout des passionnés réunis autour d'un même hobby !

L'évènement était organisé par la Commission Départementale Apnée du CODEP 62 FFESSM, en partenariat avec le Club «Les Amis de l'Eau de Harnes» et la Commission Régionale Apnée. Pour rappel le club des Amis de l'eau de Harnes assure des entraînements les mercredis à 21h et les samedis à 17h. Si vous souhaitez découvrir l'apnée, la nage avec palmes et le tir sur cibles lors de séances d'initiation, contactez-les !

*Résultats : Apnée Statique : (Meilleur temps : 5'20) / Apnée Dynamique sans palme (meilleure performance : 107 m) / Apnée Dynamique avec palmes (Meilleure performance : 100 m) / 16 x 25m (meilleure performance : 7'51).*

Contact du club sur Facebook : «les amis de l'eau de Harnes»

## UN BILAN PLUS QUE POSITIF POUR LE HVB ET LE VCH



Mercredi 16 février a eu lieu le dernier match à domicile du HVB, contre Caudry. Une rencontre qui ne laisse pas vraiment de doute concernant leur montée en play off.

Quelques jours avant cet affrontement face à Caudry, Loïc Bouanda et Claude Clément nous faisaient part de leur sentiment. «C'est très bon. Notre objectif était les play off en début de saison. Encore 2 matches à jouer. On a 6 points d'avance pour l'instant. Les résultats sont là.», précisait Loïc Bouanda.

De son côté, Claude Clément était également très optimiste. «On a la satisfaction d'avoir 4 bons niveaux. On aurait éventuellement une équipe en élite, l'équipe 2 en N2 et l'équipe 3. C'est un panel intéressant. Nous ne sommes pas en reste. On a un club qui commence à être formateur».

Résultats HVB/Caudry : 3 contre 0 (25/23, 33/31, 25/22).



Même son de cloche du côté du VCH où les filles enregistrent de bons scores malgré une reprise difficile. Direction les play off pour l'équipe première !

«Malgré la Covid, on a eu beaucoup de nouveaux jeunes licenciées. Le niveau a été dur à récupérer. On a dû retravailler certaines choses. Mais on est encore en Coupe de France. L'Elite va en play off pour la deuxième année consécutive. On est dans les 20 meilleures équipes de France. C'est une bonne chose. La Nationale 2 était montée il y a deux ans et puis elles n'ont pas joué. On a repris avec des jeunes car beaucoup ont arrêté. Nos jeunes sont un vivier formateur pour l'équipe première. On veut les tirer vers le haut et qu'elles progressent. Ce week-end (interview réalisée avant leur dernier match), on joue à Nice mais nous sommes déjà en play off donc on y va en équipe réduite», expliquait Emilie Hipp, coach. Résultat contre Saint-Laurent du Var : 0 à 3. Victoire pour le VCH (23/25, 20/25, 17/25).



# PERMIS DE LOUER, PERMIS DE DIVISER : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

En adhérant aux dispositifs «Permis de Louer» et «Permis de Diviser» de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), la Municipalité renforce, non seulement, sa lutte contre l'habitat indigne et assure un logement de qualité aux locataires, mais accompagne aussi les propriétaires bailleurs dans leurs travaux.

## Un cadre juridique

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 et ses décrets permettent aux collectivités de mieux contrôler la qualité du parc locatif de leur territoire. Ils leur offrent, en effet, la possibilité d'instaurer les Permis de Louer et Permis de Diviser dans une zone géographique donnée.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 interdit, quant à elle, d'augmenter les loyers des logements énergivores (classe F ou G) pour les contrats conclus, renouvelés ou tacitement reconduits à compter du 25 août 2022. Dès 2023, les propriétaires de logements classés G devront réaliser des travaux de rénovation énergétique s'ils veulent augmenter le loyer. Dès 2025, il sera ainsi interdit de louer les passoires thermiques classées G ; et dès 2028, les logements classés F et G ; dès 2034, ceux classés de E à G.

## En pratique

Vous êtes propriétaire d'un bien situé dans le périmètre de l'OPAH-RU ? Vous souhaitez le (re)mettre en location ou le diviser en plusieurs logements ? Que ce soit pour le Permis de Louer ou le Permis de Diviser, rendez-vous sur : <https://permisdelouer.agglo-lenslievin.fr/>.

Des guides pratiques sont disponibles à l'accueil de la Mairie et au CCAS, ainsi que sur le site internet de la Ville.



## Le saviez-vous ? Qu'est-ce qu'un logement décent ?

Un logement décent doit répondre aux critères suivants :

- Une pièce principale d'au moins 9 m<sup>2</sup> pour une seule personne, avec 2,20 m minimum de hauteur sous plafond ;
- Une surface proportionnelle au nombre d'habitants ;
- Sans risque de porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé du locataire ;
- Doté d'équipements le rendant conforme à un usage d'habitation ;
- Répondant à un critère de performance énergétique minimale ;
- Exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites.



## PERMIS DE LOUER

### 1. Dépôt de votre demande sur internet ou à la mairie. Eléments obligatoires à fournir :

- Le formulaire CERFA n°15652\*01 complété
- Le Diagnostic Technique (DDT) valide
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
- Le Diagnostic plomb pour les logements construits avant 1949
- Le Diagnostic amiante pour les logements construits avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997
- Le Diagnostic électrique et gaz si l'installation a plus de 15 ans
- L'ESRIS (Etat de Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols)

**2. Dossier complet :** envoi d'un accusé de réception qui ne vaut aucunement autorisation de louer. En cas de **dossier incomplet** : envoi d'un courrier qui précise les éléments manquants (délai d'un mois pour les transmettre). Sans cela, la demande ne peut être instruite.

### 3. Visite de contrôle du logement par un opérateur privé mandaté par la CALL.

**4. Notification, par la CALL,** de sa décision d'autorisation ou de refus, au plus tard un mois après la réception du dossier complet. L'autorisation est valable 2 ans. Elle devra être jointe au contrat de bail à chaque nouvelle mise en location.



*En cas de non-respect, le propriétaire est passible d'une amende de 5 000 à 15 000€. La CAF pourra également procéder à la conservation de l'allocation logement jusqu'à la réalisation des travaux dans un délai maximum de 18 mois.*



## PERMIS DE DIVISER

### 1. Dépôt de la demande sur internet ou à la mairie. Eléments obligatoires à fournir :

- Le formulaire «Demande d'Autorisation Préalable à la Division» (APD)
- Des plans côtés avant/après travaux
- Dossier technique amiante pour les logements construits avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997
- Constat de risque d'exposition au plomb pour les logements construits avant 1949

**2. Dossier complet :** envoi d'un accusé de réception qui ne vaut aucunement autorisation de diviser. En cas de **dossier incomplet** : envoi d'un courrier précisant les éléments manquants (délai d'un mois pour les transmettre, auquel cas la demande sera refusée et il vous faudra la réitérer).

### 3. Visite de contrôle du logement avant travaux par l'opérateur privé mandaté par la CALL.

**4. Notification, par la CALL,** de sa décision préliminaire d'autorisation ou de refus de réaliser les travaux de division, au plus tard 15 jours après la réception du dossier complet.

**5. Décision de parfait achèvement des travaux.** Une fois les travaux effectués, vous sollicitez la visite finale de l'immeuble. Si vous souhaitez mettre en location les lots divisés, il vous faudra demander le Permis de Louer.



*En cas de non-respect, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 15 000€. En cas de nouveau manquement dans un délai de 3 ans, le montant maximal peut être porté à 25 000€.*

## BIENTÔT UN JARDIN D'EXPRESSION CULTURELLE À L'EHPAD PIERRE-MAUROY !



**Fin janvier, au cours d'une visite ministérielle, Brigitte Bourguignon a annoncé la sélection du dossier de l'EHPAD Pierre-Mauroy, dans le cadre de l'appel à projets national «Un tiers lieu dans mon EHPAD». Une subvention de l'Etat sera accordée pour la création d'un jardin inter générationnel imaginé par le lycée Béhal de Lens.**

Vendredi 21 janvier, Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie, est venue visiter l'EHPAD Pierre-Mauroy aux côtés de notre Maire, Philippe Duquesnoy.

Après avoir échangé quelques mots avec les résidents, au cours de divers ateliers organisés pour leur bien-être, elle a annoncé la sélection du dossier de l'EHPAD proposant la création d'un jardin tiers-lieu au sein de la résidence.

Nommé «Culture (s) en Sol Mineur», ce projet a été pensé en collaboration avec le lycée Professionnel Auguste Béhal de Lens et est porté par de nombreux partenaires: la Municipalité de Harnes, le CCAS, le pôle culturel de la ville, le pôle enfance, parentalité et actions éducatives (dont le Relais Petite Enfance), le foyer Ambroise-Croizat, le Club de Prévention Avenir des Cités ainsi que l'Agglo Lens-Liévin.

Pour rappel, l'EHPAD harnésien avait souhaité participer à cet appel à projet lancé en 2021 et dont l'objectif va de pair avec la volonté gouvernementale, à savoir de créer des espaces inter générationnels dans les lieux d'hébergements de nos seniors.

La Municipalité, qui soutient nos aînés et encourage le «mieux vivre», salue le succès de l'établissement. D'autant plus que «Culture (s) en Sol Mineur» associe les anciens et les jeunes générations !

Dans quelques mois, le jardin «ouvert à tous» sera aménagé ! Une verrière pourra abriter des projets artistiques et permettra de mettre en valeur l'Histoire du Bassin Minier.

## OLIVIA ET THOMAS SOUTIENNENT LES PERSONNES ÂGÉES ET/OU ISOLÉES

**Face à la solitude des personnes isolées et/ou handicapées, Olivia et Thomas ont créé l'association IPAH fin 2021. Ces deux jeunes apportent un peu de compagnie aux Harnésiens.**

Si Olivia Courtecuisse-Taté et Thomas Derache ont tenu à monter une association pour lutter contre l'isolement des Personnes Âgées et Handicapées (IPAH), c'est suite à leur expérience personnelle. «*Je rends régulièrement visite à une mamie de Harnes. Elle a parfois besoin d'aide pour les choses du quotidien...*», raconte Olivia, 16 ans, trésorière de l'association. De son côté Thomas, 19 ans, président de l'IPAH, connaît les difficultés d'une grand-mère atteinte d'Alzheimer. A eux deux, ils ont décidé de soutenir les Harnésiens isolés et/ou handicapés. «*Nous apportons surtout de la compagnie mais nous pouvons bien sûr apporter de l'aide en faisant une course... Notre but n'est pas de concurrencer les aides à domiciles. Nous aimerions par la suite organiser des sorties et des après-midis de jeux. Le tout encadré par des spécialistes*». A noter que l'IPAH recherche un/une secrétaire, idéalement plus âgé(e) (afin de contrebalancer la moyenne d'âge du bureau) et qui saurait anticiper les besoins des personnes âgées et donc apporter de nouvelles idées.

**Vous avez besoin de compagnie en tant que personne âgée et/ou isolée ? Contactez l'association IPAH : 07 77 77 88 42 / 06 85 44 31 98 / contact@ipah.fr**





## PIC : DES DATES POUR FAIRE BOUGER SON QUARTIER !

Les membres du PIC (Projets d'Initiative Citoyenne) se rassemblent régulièrement pour exposer leurs idées et améliorer leur cadre de vie.

Depuis 2008 et sous l'impulsion de la Municipalité, les Harnésiens ont la possibilité d'agir pour leur quartier, pour leur ville en s'impliquant dans divers dispositifs de participation citoyenne soutenu par la Maison des Initiatives Citoyennes (MIC). Le PIC en est un exemple.

Le PIC a pour but de soutenir les initiatives citoyennes des habitants et des associations. Lors des réunions du comité d'attribution (composé d'élus, de techniciens, des représentants d'associations et de conseillers de quartier), les porteurs de projet sont invités à présenter leur action. Le comité décide ensuite du montant attribué en cas d'avis favorable. De nombreuses améliorations ont ainsi lieu chaque année dans les quartiers grâce à l'implication des Harnésiens membres du PIC.

**Dates des prochaines réunions :** Jeudi 24 mars, jeudi 28 avril, jeudi 19 mai, jeudi 16 juin, jeudi 7 juillet, jeudi 29 septembre, jeudi 20 octobre, jeudi 17 novembre et jeudi 15 décembre 2022.

*Vous souhaitez plus d'infos ? Contactez la MIC au 03 21 67 43 10 ou [mic@ville-harnes.fr](mailto:mic@ville-harnes.fr)*

## A LA RENCONTRE DES HABITANTS DE LA CITÉ D'ORIENT

Depuis un mois et demi, Mélusine Pagnier a pris ses quartiers dans la Cité d'Orient afin d'être au plus près des habitants. La jeune femme, architecte de métier, a repris ses études pour une thèse sur la réhabilitation des logements sociaux. Ce projet participatif vous amènera à donner votre avis sur votre logement et vos envies.

Ce n'est pas que de la théorie ! Les travaux de recherche de Mélusine Pagnier sont financés par Maisons et Cités et le Ministère de la Culture. A terme, son projet sera concrétisé par une mise en pratique dans des logements de la Cité d'Orient. C'est pourquoi vous devez contacter Mélusine afin de lui exposer vos besoins et envies. «*La réhabilitation, ce n'est pas que mettre une couche d'isolation, c'est aussi travailler sur la réhabilitation du quartier en fonction du cadre de vie, de l'implantation. On part de leur logement intérieur pour penser une généralisation, qui ne sera pas uniformisée pour autant, mais individualisée en fonction de la constitution du foyer et des besoins.*»



Régulièrement, l'architecte proposera des ateliers « paroles » aux habitants de la Cité d'Orient. Aidez-la à faire avancer son projet !

*Mélusine Pagnier – premiers contacts par tél. au 07 63 71 50 59*

### ETAT CIVIL

**Naissances :** Charly NAWROCIK, née le 24 janvier 2022 - PILLEZ Miya, née le 24 janvier 2022 - Zuleyha OCAK, née le 26 janvier 2022 - FLAMBRY Rémy, né le 26 janvier 2022 - WACQUIEZ Iris, née le 29 janvier 2022 - HENNO Louis, né le 6 février 2022 - Thierry DELGHEIER, né le 1<sup>er</sup> février - Léo KRINOJEWSKI, né le 4 février - Neyla MAMAIL, née le 10 février.

**Décès :** Jacques MAËNHAUT, 72 ans - Joseph STYS, 95 ans - Jean BOUCHEZ, 58 ans - Jean RAYMOND, 77 ans - Claudette NAGTERGAELE veuve de Hendrick PAWLICKOWSKI, 93 ans - Marianne RADINOVIC veuve de Richard KANIA, 78 ans - Antonina MOS, veuve de Léon NIESPODZIANY, 92 ans - Arlette BONCHEND'HOMME veuve de Jules HENNEQUIN, 78 ans - Roland LEBLANC, 81 ans.

### FÉLICITATIONS !



Samedi 19 février, les époux Lesire ont renouvelé leurs vœux à l'occasion de leurs 50 ans de mariage. Félicitations pour ce beau témoignage d'amour et vive les mariés !

### DÉCÈS DE L'ABBÉ PIERRE LAURENT



L'abbé Pierre Laurent, né le 24 octobre 1924 à Liévin, est décédé le 21 janvier 2022 dans sa 98<sup>ème</sup> année. Il était dans sa 74<sup>ème</sup> année de sacerdoce.

Ordonné prêtre en juillet 1948, il a officié dans diverses communes de la région dont Harnes en 1968. Depuis 2013, il était prêtre aîné dans le doyenné du Pays de la Lys. Il a été inhumé à Liévin.

### PERMANENCES DES ÉLUS

#### Philippe DUQUESNOY

Maire de Harnes, Vice-Président à la CALL  
Conseiller Départemental

Le mercredi, sur rendez-vous, en Mairie

#### Joachim GUFFROY

Développement sportif, culturel et associatif

Sur rendez-vous, en Mairie

#### Valérie PUSZKAREK

Petite-enfance, jeunesse et éducation

Sur rendez-vous, en Mairie

#### Dominique MOREL

Finances, cadre de vie et affaires générales

Sur rendez-vous, en Mairie

#### Annick BOS-WITKOWSKI

Politique du logement, modernisation de l'habitat

Le mercredi matin ou sur rendez-vous, au CCAS

#### Jean-Pierre HAINAUT

Tranquillité publique et sécurité urbaine

Le lundi, de 14h à 16h, en Mairie\*

#### Corinne TATÉ

Développement durable et économique

Sur rendez-vous, en Mairie

#### Fabrice GRUNERT

Affaires sociales et bel âge

Le jeudi, de 14h à 18h, sur rendez-vous au CCAS

> Prise de rendez-vous en Mairie, par téléphone au 03.21.79.42.79 ou sur le site Internet de la ville de Harnes : <https://www.ville-harnes.fr/site/prendre-un-rdv/>.

\*Pour Jean-Pierre HAINAUT, les rendez-vous se prennent à la Police Municipale, au 03.91.84.00.90.



Nous vous informons que le bureau de vote «**LANGEVIN**» est définitivement transféré à la salle **KRASKA**.

## RÉGLEZ VOS LITIGES AVEC L'AIDE D'UNE CONCILIATRICE DE JUSTICE



**Conciliatrice de justice expérimentée, Annick Poli-Vitel vous reçoit, depuis de nombreuses années, en mairie. C'est une des rares dans le secteur à vous aider à régler divers conflits et litiges.**

**V**ous vivez un conflit avec votre locataire, votre bailleur, votre voisin, votre concessionnaire, votre constructeur, un commerçant... et vous souhaitez trouver un accord ? Avez-vous déjà pensé à consulter un conciliateur de justice ? A Harnes, Annick Poli-Vitel vous reçoit en mairie et aide les Harnésiens mais aussi les habitants des six communes suivantes : Sallaumines, Loison-sous-Lens, Montigny-en-Gohelle, Fouquières-lez-Lens, Billy-Montigny et Courcelles-les-Lens.

*«Je traite entre 350 et 400 dossiers par an. Mon taux de réussite est de 72%, c'est aussi au-dessus de la moyenne. Je ne juge pas et je n'influence pas. Le demandeur doit me contacter par téléphone en mairie et je convoquerai les deux parties lors de la conciliation : demandeur et défendeur. Si les deux parties se mettent d'accord, nous signons un constat d'accord avec force exécutoire.»*

*A savoir : Le conciliateur de justice est nommé par la Cour d'Appel et est renouvelable tous les 3 ans. C'est un auxiliaire de justice assermenté qui est, pour autant, bénévole. Il peut être saisi par mail, en ligne, par téléphone ou même par un avocat. C'est d'ailleurs une démarche obligatoire avant d'entamer une procédure devant un tribunal.*

*Contact : 03 21 79 42 79 – Permanence les semaines impaires, de 8h30 à 17h00.*

## COVOITURAGE DE PROXIMITÉ : PENSEZ KLAXIT !



La promotion du covoiturage à travers les plans de mobilité des entreprises fait partie des objectifs du Plan de Déplacements Urbains. A ce titre, le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMTAG) a expérimenté une solution de covoiturage. Celle-ci consiste à mettre en relation des conducteurs et passagers pour tout type de trajet, via l'application «**KLAXIT**». Cette dernière permet d'obtenir de nombreux avantages, à savoir 2 trajets par jour totalement pris en charge par le SMTAG pour les passagers et une rétribution financière pour les conducteurs, entre 2€ et 4€ par trajet et par passager transporté. L'application est disponible sur les plateformes de téléchargement «**Google Play**» et «**App Store**».

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (le mardi jusqu'à 18h00).  
(Les services urbanisme, jeunesse et ressources humaines accueillent uniquement sur rendez-vous).

Renseignements : 03 21 79 42 79.

### EXPRESSIONS POLITIQUES

Depuis mars 2008, la majorité municipale a eu pour priorité d'offrir à notre chère commune, une vision porteuse d'espoir et de renouveau afin d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

L'action de notre maire, Philippe Duquesnoy, en tant que Conseiller Départemental et Vice-Président de l'Agglomération de Lens-Liévin a également permis de renforcer sa place et son positionnement sur notre territoire.

Harnes est désormais une ville qui compte au cœur de notre bassin minier.

Harnes est une ville dynamique, responsable, attractive, solidaire, festive, culturelle, sportive et pétillante, une ville où il fait bon vivre !

C'est une ville en mouvement, qui regarde vers l'avenir. C'est aussi une ville qui n'a pas oublié ses racines, ses valeurs et ses différences, qui en font toute la richesse.

Les projets que nous avons menés, les engagements que nous avons tenus, l'administration vertueuse de deniers publics nous créditent aujourd'hui d'une gestion efficace de la cité.

Notre action collective a permis à Harnes de révéler tout son potentiel, de développer son attractivité. Nos finances sont saines, les partenaires institutionnels et privés nous font confiance.

Beaucoup a été fait pour améliorer la vie des Harnésiennes et des Harnésiens.

De nouveaux services ont vu le jour : le Service SAVA, le Car Sénior ou le Relais Petite Enfance...

D'importants équipements ont été construits ou renouvelés : les écoles, le nouveau CCAS, la Salle Maréchal, la nouvelle Médiathèque, le nouveau restaurant scolaire, la Maison des Initiatives Citoyennes...

Nous avons développé de nouvelles politiques locales, notamment la sécurité, avec la création de la Police Municipale et le développement de la vidéo protection ou la démocratie participative, comme avec les Conseils de Quartiers ou le Conseil des Sages...

Harnes s'est également inscrite dans un processus de développement durable, mettant en œuvre un processus de protection de notre environnement.

Ce mandat nous permet de conforter notre politique de progrès social, de poursuivre l'ouverture sur le territoire, de conforter la modernisation de notre ville, d'améliorer notre cadre de vie, de créer de nouveaux services publics. D'oser et de croire en nos rêves !

Bien au-delà des clivages politiques, nous travaillons avec détermination, plus que jamais, à maintenir ce qui a été fait, mais surtout à faire le pari de l'avenir.

A oser les innovations, à porter pour l'intérêt général des valeurs humaines, pour offrir à vos enfants, à nos enfants la ville demain !

**Groupe majoritaire - Pour Harnes, poursuivons le changement !**

Le pouvoir d'achat est la 1<sup>ère</sup> préoccupation des Français. Et pour cause, les prix des énergies ne cessent d'augmenter (gaz, électricité, gazole à près de 2€ le litre, etc.) et les coûts des matières premières flambent. Pendant ce temps les salaires et les retraites, eux, n'augmentent pas ! Des solutions existent pourtant, mais elles ne sont pas mises en œuvre !

Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART, François ROZBROJ, André DEDOURGES, toujours là pour vous défendre ! Rejoignez-nous ! [rassemblementpourharnes@gmail.com](mailto:rassemblementpourharnes@gmail.com)

**Rassemblement pour Harnes**

NOUS CONDAMNONS fermement et sans réserve la décision de POUTINE d'agresser l'UKRAINE et de mettre en jeu la PAIX MONDIALE, laquelle est le bien le plus précieux de l'humanité.

Nous exprimons notre ENTIÈRE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN.

**Harnes, construisons le changement !**

## LES JARDINS OUVRIERS, TERRES DE PARTAGE ET D'ÉVASION POUR LE MINEUR



Au cœur du Bassin Minier, un jardin ouvrier attendant à une maison de Compagnie

**Germinal, le bien nommé mois de la germination dans le calendrier républicain, arrive avec le printemps et la lumière d'un monde tout neuf. Une période qui invite au potager les jardiniers consciencieux à bien se pencher sur la terre pour planter les semis qu'un miracle de «bon temps poussant» transformera bientôt en tomates, poireaux, carottes nouvelles et autres fruits de la glèbe...**

**G**erminal nous remet également en mémoire le célèbre roman de Zola, ses personnages inoubliables, les moments tragiques de la mine, les accidents, les sacrifices et les combats pour l'émancipation du prolétariat. Et ce avec, en toile de fond, baigné de suffocantes fumées, le sombre paysage industriel des villes du bassin houiller à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, chevalets, terrils et corons. Aujourd'hui, ces mêmes cités pavillonnaires sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment notre Cité Bellevue à Harnes, distinguée «paysage culturel évolutif vivant», avec ses maisons de briques aux façades décorées et ses vastes jardins, parfaite alliance du travail de la terre et du labeur au fond de la mine.

Savez-vous que cette conception de l'organisation des logements ouvriers avec leur parcelle de terrain à cultiver, cette urbanisation si caractéristique aujourd'hui récompensée, trouve son origine dans l'Angleterre du 19<sup>ème</sup> siècle ? Là débutait la Révolution Industrielle, ogre insatiable qui dévorait dans les mines et usines qui proliféraient à foison, les hommes qui avaient échappé aux effroyables moissons humaines que les guerres napoléoniennes avaient récoltées quelques années plus tôt sur les champs de batailles. Pour loger toute cette

main d'œuvre au plus près du travail, il fallait construire des maisons, des cités et c'est alors qu'on commença à parler, outre-Manche, d'«allotments» ou terres allouées pour permettre aux ouvriers sous-payés, pour ne pas dire moins que rien, de compléter leur salaire par la petite production d'un jardin familial.

Les bons résultats de cette urbanisation réfléchie, laquelle défend un certain ordre social, furent immédiatement appréciés du patronat de l'époque : tenu éloigné de l'estaminet, l'employé profitait dans son potager d'un air plus respirable. De plus, la possession d'une propriété lui apprenait à respecter celle des autres en même temps qu'elle lui apportait un sentiment d'indépendance. Enfin, le goût d'un travail qui associait l'épouse et les enfants lui procurait du bien-être, sinon du bonheur.

Plus tard, dans notre Région, pour arracher le charbon des flancs de la terre et nourrir les chaudières de notre révolution Industrielle, une importante main-d'œuvre fut également à rechercher. Les premières compagnies minières s'inspirèrent alors de ce système pour attirer des ouvriers en nombre suffisant, d'autant plus que c'est vers le monde agricole qu'elles durent se tourner pour trouver les bras disponibles.

C'est peu de dire que nos mineurs adoraient leur maison, leur chez eux et qu'ils se plaisaient dans leur jardin. Ils le cultivaient avec soin et attention pour récolter tout leur content de légumes.

Le labeur sous terre, le bonheur en travaillant celle de leur «bout de terrain», leur vie passait ainsi bien trop vite... Nul doute qu'ils seraient bien étonnés en revenant aujourd'hui de voir les noirs terrils devenus de vertes montagnes, les voies ferrées qui transportaient le charbon réaménagées en promenades et les jardins qu'ils se plaisaient à entretenir jalousement, être désormais partagés par tous...

# DES RACINES ET DES HOMMES

13\* - 14 ET 15 MAI 2022  
ENTRÉE GRATUITE | CENTRE-VILLE



Conception : service Communication de la ville de Harnes

\*RÉSERVÉ AUX SCOLAIRES  
LE 14/05 : 10H-19H  
LE 15/05 : 10H-18H  
DES RACINES ET DES HOMMES.VILLE-HARNES.FR

**TV**  
AVANTAGES

**Chérie** 107.3  
7M LENS

**CALL**  
Communauté d'Agglomération  
lens-tiévin

  
**Harnes**  
DYNAMIQUE & SOLIDAIRE